



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 16 janvier 2017
A 20 Heures 30**

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 22- Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, **le seize janvier**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 9 janvier 2017

Présents : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, DEHOVE, RIEUX, GUILLAS, GUEHENEC, KERGOZIEN, TANGUY, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, STEPHANT, BELLEC, LE PORT, LE MESTRE

Absents excusés : Ronan LE SENECHAL (procuration donnée à Anne-Laure LE PORT)

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

Compte-rendu affiché le : 18 janvier 2017

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2016 ;
2. Approbation du Schéma d'assainissement des eaux pluviales ;
3. Approbation du Plan Local d'Urbanisme ;
4. Instauration du Droit de Prémption Urbain ;
5. Avis sur la modification des périmètres Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées » et « Ria d'Étel » ;
6. Tarifs spectacle Mélicènes ;
7. Spectacles-Demande de subvention au Conseil Départemental ;
8. Demande de subvention classe de neige-Ecole Notre Dame des Fleurs ;
9. Salle Emeraude-demande de subvention et plan de financement ;
10. Espace intergénérationnel-demande de subvention et plan de financement ;
11. AQTA-PLUI ;
12. AQTA- Approbation du rapport d'activités dans le domaine de traitement des ordures ménagères ;
13. AQTA- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement ;
14. Questions diverses ;



1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016.

2. Approbation du schéma d'assainissement des eaux pluviales

En liminaire des points 2 et 3, le Maire rappelle les principales dates du PLU. Il expose que fin 2015 l'association des PLUmés est apparue. Ces derniers se sont tournés vers les parlementaires afin que la loi Littoral soit modifiée. Il existe aujourd'hui un travail entre cette association et les parlementaires. En février 2016, un collectif nommé les Spoliés a été créé par un habitant de Locoal-Mendon. Cette personne a fait paraître plusieurs articles dans la presse et est intervenue pendant l'enquête publique afin d'inciter les gens à venir consulter le dossier. Le Maire indique que jusque-là, tout ceci est normal. Toutefois, cette même personne a, à plusieurs reprises, mentionné dans la presse que la Commune n'utilisait pas toutes les possibilités que laissait la loi ALUR pour la constructibilité des terrains avec les STECAL. Le Maire rappelle que, outre la loi ALUR, la loi « Littoral » s'applique également sur la commune.

Le Maire explique qu'afin de connaître les possibilités non exploitées par la commune, il a écrit au Sous-Préfet qui a clairement répondu que les STECAL n'étaient pas compatibles avec la loi Littoral. Le Préfet a, dans la presse, confirmé cette réponse. Le Maire remarque donc que les propos tenus par le créateur des Spoliés sont hors sujet.

Le Maire expose qu'en aucun cas la municipalité n'a réalisé un PLU contre la population comme l'a laissé entendre le créateur des Spoliés. Il indique qu'à plusieurs reprises les élus sont allés défendre auprès de l'Etat des dossiers de permis de construire afin qu'ils soient accordés.

Le Maire rappelle les dates de l'enquête publique ainsi que la réunion avec les personnes publiques associées du 18 novembre 2016 où il a été clairement indiqué le caractère inconstructible de Penhoët et le fait que le PLU serait attaqué au titre du contrôle de légalité du Préfet si la constructibilité de ce secteur était maintenue. Le Maire rappelle également la réunion informelle du Conseil Municipal du 21 novembre 2016 où la décision d'enlever la constructibilité de Penhoët a été prise. Le projet soumis à approbation est celui qui a été validé par lors de cette réunion.

Le Maire indique enfin que le PLU soumis à approbation respecte les règles en vigueur actuellement mais que si la loi évolue, le Conseil Municipal modifiera le document.

Le projet de schéma d'assainissement des eaux pluviales est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le schéma d'assainissement des eaux pluviales tel que présenté.

3. Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de Plan Local d'Urbanisme est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des présents et représentés (1 voix contre, 22 voix pour), approuve le projet de PLU tel que présenté.

4. Instauration du Droit de Prémption Urbain

Le Maire explique que la mise en vigueur d'un PLU implique une nouvelle délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du nouveau document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, instaure le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme.

5 Avis sur la modification des périmètres Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées » et « Ria d'Étel »

Le Maire expose que depuis l'extension en 2010 du site « Massif dunaire Gâvres-Quiberon », les sites Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées » et « Ria d'Étel » sont contigus au niveau du lieu-dit les « Quatre Chemins » situé à Belz. Le transfert de ce lieu-dit du site Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées » vers celui de la « Ria d'Étel » vise à renforcer la cohérence de gestion et a été validé par les comités de pilotage de chacun des 2 sites les 13 décembre 2013 et 9 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés donne un avis favorable à la modification présentée ci-dessus.

6 Tarifs spectacle Meliscènes

Gilles Thunet explique qu'il convient de fixer le tarif du spectacle qui aura lieu dans le cadre du festival Méliscènes le 23 mars 2017. Le tarif proposé est de 6 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe à 6€ le tarif du spectacle Méliscènes de 2017.

7- Spectacles-Demande de subvention au Conseil Départemental

Gilles Thunet explique qu'au titre de la circulation des œuvres, il est possible de demander une subvention pour les spectacles organisés dans le cadre de Méliscènes et à Noël pour les enfants des écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

8- Classe de neige-Demande de subvention de l'école Notre-Dame des Fleurs

Le Maire expose que l'école Notre Dame des Fleurs sollicite le Conseil Municipal pour l'obtention d'une subvention afin de financer la classe de neige pour 58 élèves. L'école Hugues Auffray et l'école Notre Dame des Fleurs organisent alternativement cette classe de neige 1 an sur deux et que chaque école est subventionnée du même montant. La somme proposée est de 22€ par élève habituellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise la demande de subvention décrite ci-dessus.

9- Salle Emeraude-Demande de subvention et plan de financement

Le Maire explique que le montant prévisionnel actuel des travaux est de 1 264 656€. Des accords de principe de subvention ont été donnés par l'Etat : 200000€ vis le Contrat de Ruralité et 100 000€ via la Dotation d'Équipement et de Solidarité Rurale.

Afin de pouvoir obtenir définitivement ces subventions ainsi que celles d'autres organismes, le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes €	
AMO	14 656	Etat Contrat de ruralité	300 000
Travaux	1 250 000	Conseil Départemental	250 000 (125 000€ en 2017 et 125 000€ en 2018)
		Autofinancement	984 656
Total	1 264 656	Total	1 264 656

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote le plan de financement présenté ci-dessus ainsi que les demandes de subvention auprès des différents organismes.

10- Espace intergénérationnel-Demande de subvention et plan de financement

Le Maire explique que le montant prévisionnel des travaux est de 219000€ H.T. Le CCAS verse une subvention de 100 000€ et il est possible d'avoir une subvention via la CAF avec le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes €	
Travaux	19 706	CCAS pour la partie concernant les seniors	100 000
Travaux	200 000 dont 100 000 concernant l'espace jeune	Subvention CAF	11 970.6
		Prêt CAF à taux zéro	35 911.8
		Autofinancement	71 823.6
Total	219 706	Total	219 706

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote le plan de financement présenté ci-dessus ainsi que les demandes de subvention aux différents organismes.

11- AQTA-PLUI

Le Maire explique que la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence « documents d'urbanisme et de planification » aux intercommunalités au 27 mars 2017 sauf opposition d'un nombre minimum de communes (6 communes représentant 17348 habitants). Les maires des communes membres d'AQTA ne souhaitent pas que la compétence soit transférée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote contre le transfert de la compétence « documents d'urbanisme et de planification » à AQTA.

12- AQTA-Approbation du rapport d'activités 2015 dans le domaine du traitement des ordures ménagères

Le Maire expose que le rapport était consultable sur internet. De nombreux élus n'ont pas pu y accéder.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (14 favorables, 9 abstentions), vote le rapport d'activités 2015 dans le domaine du traitement des ordures ménagères.

13- AQTA-Approbation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement

Le Maire expose que le rappers était consultable sur internet. De nombreux élus n'ont pas pu y accéder.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (11 favorables, 12 abstentions), vote le rapport d'activités 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement.

14 Questions diverses

Le Maire indique que la capacité d'autofinancement de la commune est de 828000€ pour 2016 et l'endettement de la commune par habitant de 231€.

M. Le Lan, président de l'association des sentiers de randonnée, présente la signalétique du sentier Lapaul-Cosquer qui sera inauguré le 28 janvier à 14h.

15. Réunions à prévoir

Commission jeunesse/école : 30 janvier : 20h30

Commission environnement : 6 février : 20h30

Commission urbanisme : 7 février : 20h30

Commission culture : 13 février : 20h30

Réunion de travail du conseil municipal sur la Salle Emeraude : 15 février : 20h30 ;

Commission travaux : 21 février : 20h30

CCAS : 20 mars : 18h

Commission finance/personnel : 27 février : 20h30

Réunion du travail du Conseil Municipal : 4 mars : 14h

Réunion de présentation du scénario retenu pour la Salle Emeraude aux utilisateurs : 8 mars : 20h30

Conseil Municipal : 27 mars : 20h30